

Autres organismes et activités.—Il y a divers autres organismes accomplissant des fonctions économiques importantes, soit de contrôle, soit d'investigation. La Commission canadienne de la marine marchande exerce un certain contrôle sur la marine marchande du Canada et s'occupe de différents problèmes, maintenant très importants, relatifs à l'expédition maritime en temps de guerre. Deux groupes ont été établis pour aider à la coordination de l'action économique du Canada avec celle des Etats-Unis: le comité de coordination des matières premières, comprenant deux officiers des Etats-Unis et deux du Canada, s'occupant principalement des questions concernant les approvisionnements et le contrôle des matières premières; et les comités économiques conjoints, composés d'officiers canadiens et américains, chargés de faire des investigations et des rapports sur les problèmes économiques en temps de guerre, qui concernent les deux pays, de même que sur les problèmes de rajustement d'après-guerre. Ces organismes internationaux spéciaux complètent, sans pour cela les modifier, les voies diplomatiques régulières ou le contact direct officieux, mais considérable et important, entre le Canada et les Etats-Unis au sujet de travaux officiels et privés.

Le Canada a participé dès le début, et dans une mesure croissante, à la guerre économique. Sur cette question il a maintenu un contact et une collaboration étroites avec le Gouvernement britannique et les autres gouvernements du Commonwealth. Tout récemment la coordination des lignes de conduite et des actes du Canada avec les contrôles exercés par les Etats-Unis sur son commerce et ses transactions est devenu de plus en plus importante.

Il y a deux objets principaux en vue: empêcher les approvisionnements essentiels de tomber entre les mains de l'ennemi et empêcher l'ennemi de tirer un profit ou bénéfice quelconque du commerce. Le contrôle maintenant exercé sur les exportations canadiennes permet de réaliser le premier objet. Ce contrôle est administré par une branche spéciale du Ministère du Commerce qui, en matières de politique, se consulte avec un comité interministériel. Le second est principalement atteint grâce aux règlements sur le commerce avec l'ennemi, administrés par le séquestre des biens ennemis. Le séquestre est chargé de compiler la liste de 'personnes spécifiées', qui renferme les noms de personnes et de firmes dans presque tous les pays non belligérants où l'ennemi a des intérêts et avec lesquels il est défendu de faire affaires. En ces cas le séquestre consulte également un comité interministériel spécialement constitué.

Deux importants comités ont aussi été nommés pour enquêter et faire rapport au Gouvernement, de temps à autre, sur des questions économiques spécifiques ou générales: le comité consultatif de politique économique, établi en septembre 1939 et formé de fonctionnaires supérieurs et d'aviseurs; et le comité de réquisition en temps de guerre, établi en novembre 1940, pour fournir des renseignements et pour formuler tel plan ou tels plans qui peuvent être nécessaires pour assurer la priorité des besoins de guerre, par ordre d'importance, sur tous les autres besoins, et faire rapport sur d'autres questions qui lui sont soumises par le comité de guerre du Cabinet.

Section 2.—Revue statistique et économique

Sous-section 1.—Activités de guerre du Bureau Fédéral de la Statistique

Le Bureau Fédéral de la Statistique date des années qui ont immédiatement suivi la première grande guerre, alors que le caractère amateur et fragmentaire des statistiques disponibles à cette époque avait entravé le travail de l'administration